

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

LE

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

NOUVELLISTE LYONNAIS,

Bureau petite rue Longue, 1

Feuille du département du Rhône.

Les Lettres non-affranchies ne sont pas reçues.

EXTRAIT DES JOURNAUX.

SOMMAIRE.

Nouvelles étrangères. Autriche. De la séance de la diète. Italie. Victoire remportée par les Siciliens sur les Napolitains. — Nouvelles de Paris. Le don fait par L.-Napoléon pour les ouvrières de Paris. Un duel. Les noms des commissaires sur la proposition Rateau. — Situation financière de la France. — Assemblée nationale. Projet de loi sur l'organisation du Conseil d'état. — Algérie. Détails sur l'arrivée du dernier convoi des colons envoyés à Bône. — Nouvelles locales. De la bibliothèque de Lyon. Ce qu'a fait la société académique d'architecture de Lyon. Condamnation d'un ex-abbé par la cour d'assises. Les actes de courages. Un fatal accident. Arrestation d'un notaire. Une capture faite par la gendarmerie. Un vieillard de 88 ans.

AUTRICHE. — D'après les dernières nouvelles de Kremsier, la chambre devait se prononcer, le 8, contre le ministère, et déclarer qu'il ne possède pas sa confiance.

Le paragraphe 1^{er} des droits fondamentaux aura probablement été adopté.

Les Tchèques, la gauche et le centre gauche se sont réunis entre le ministère Stadion. Les droits fondamentaux que celui-ci avait fait rédiger par le sous-secrétaire d'Etat Helfert ont soulevé une telle opposition, qu'ils ont déjà été retirés. On pense toujours que le cabinet ne cédera pas et qu'il dissoudra la diète.

D'un autre côté, on écrit de Prague, à la Gazette universelle allemande :

« Je sais de source certaine qu'on prépare dans le conseil des ministres une constitution qui sera octroyée dans le cas d'une dissolution de la diète, dissolution certaine, si elle adopte le premier paragraphe des droits fondamentaux. Cette constitution serait ensuite soumise à la première diète générale autrichienne, qui se réunira à Vienne le 1^{er} mai.

ANGLETERRE. — On a reçu à Londres des lettres de Naples du 30, déclarant que les hostilités ont recommencé entre les Napolitains et les Siciliens. Milazzo avait été pris par ces derniers après un engagement acharné qui avait coûté beaucoup de sang, et ils auraient même remporté un autre avantage du côté de Messine. On disait aussi qu'ils avaient proclamé roi Lucien Murat.

Ces nouvelles, que ne nous apportent pas encore nos correspondances du midi, méritent confirmation.

On nous écrit de Paris, 15 janvier :

« Tout l'intérêt parlementaire de ce jour était concentré dans les bureaux pour la nomination des commissaires chargés de faire un rapport sur la proposition de M. Rateau, et les modifications à apporter au décret sur les lois organiques. A onze heures, les représentants étaient très nombreux dans leurs bureaux respectifs, et la discussion s'est immédiatement engagée avec vivacité. De part et d'autre, on n'a fait que reproduire les arguments qui ont été développés dans la séance de vendredi. Le vote de ce jour a paru avoir encore augmenté l'irritation et redoublé les violences des partisans de la prolongation. Tous les ministres sont venus soutenir dans leurs bureaux la nécessité d'une prompt dissolution. MM. Villon Barrot, Léon Faucher, de Falloux ont eu à soutenir des luttes très-vives. Dans les scrutins qui ont eu lieu, comme pour les précédents, on a vu constamment les Montagnards et la réunion du Palais-National voter ensemble. La grande majorité des commissaires est très-prononcée contre toute dissolution, à épo-

que fixe, et contre toute modification du décret qui fixe à 10 le nombre des lois organiques. C'est un nouveau défi contre la volonté nationale et une nouvelle lutte qu'il faudra soutenir le jour de la discussion du rapport.

« Voici les commissaires nommés : MM. Roux-Lavergne, Billault, Dupont (de Bussac), Saint-Gaudens, Jules Favre, Havin, Marie, Degoussé, Pierre Bonaparte, Sarrans, Grévy, Lignier, Lichtenberger, Combarrel de Leyval, Regnard. »

Bulletin parisien.

M. le président de la République vient de faire l'application des doctrines qu'il a professées toute sa vie dans l'intérêt des classes laborieuses. Profondément convaincu qu'on ne peut relever la moralité des populations ouvrières qu'en travaillant sans relâche à leur bien-être, il a fait remettre la somme de cinquante mille francs à la société fondée à Paris pour construire dans tous les arrondissements de cette vaste capitale des cités ouvrières ou maisons modèles destinées à remplacer les logements où taudis malsains, dont le prix de location est déjà si élevé, et dans lesquels végètent et dépérissent, faute d'air et de lumière, tant de pauvres familles. L'approbation générale ne peut manquer à cet acte de sollicitude et d'humanité. Observons, en passant, que la construction des cités ouvrières aura pour résultat de dégager, d'assainir, et de faire disparaître ces hideux quartiers, réceptacles d'immondices, repaires obscurs de vices et de misère, qui deshonnorent la capitale de la civilisation européenne.

— C'est vers la fin de cette semaine, dit-on, que sera présentée à l'Assemblée nationale la liste des trois candidats à la vice-présidence. Parmi les noms que l'on désigne, on cite ceux de MM. Dufaure, Boulay (de la Meurthe), Abbattucci et Vivien.

— On parle beaucoup, ce matin, d'une rencontre qui a eu lieu hier entre M. d'Althon-Shée, ci-devant pair de France, et M. Charles Delescluze, rédacteur en chef du journal *La Révolution démocratique et sociale*. Le premier a, dit-on, été blessé à la main, et le second au bras.

On s'occupe beaucoup des affaires d'Italie : les nouvelles d'aujourd'hui sont toutes à la guerre. Le Pape va être rétabli dans son autorité temporelle par une expédition concertée entre les principales puissances. Quant au Piémont et à la Lombardie, s'ils rompent le statu quo de la trêve, on les abandonnera aux chances de la guerre dont ils auront pris imprudemment l'initiative et la responsabilité : maison pense plus que jamais qu'une médiation diplomatique et un besoin armée arrêtera la guerre.

— On assure que des interpellations devront être adressées au ministère, au sujet des bruits qui courent sur la mise en liberté d'Abd-el-Kader. On prétend que MM. Bugeaud et Changarnier ont surtout insisté sur cette mesure. L'opinion publique veut voir dans les conseils qu'ils auraient donnés en cette circonstance une conséquence toute naturelle du sentiment que je ne qualifierai pas, mais qui paraît inspirer M. Bugeaud, à l'endroit de ses anciens lieutenants, MM. Cavaignac et Lomorigière. MM. Bugeaud et Changarnier prétendraient qu'au cas où Abd-el-Kader, remis en liberté voudrait recommencer la guerre sainte, rien ne serait plus facile que de le reprendre, et de le reprendre bien plus dans les règles, surtout sans avoir à lui faire des promesses qu'on ne voudrait pas tenir.

— On écrit de Nantes, 11 janvier :

« Hier, un petit détachement d'insurgés libérés, arrivant de Brest, a passé par Nantes et s'en retourne pour se rendre à Paris par le bateau à vapeur. Un détachement plus considérable est attendu dans notre ville.

On lit dans une correspondance :

Les membres de la réunion de Poitiers ont tenu séance le 12 au soir. Il a été décidé à l'unanimité que l'on porterait

comme candidat à la présidence M. Dufaure. Son nom a paru être celui qui présentait le plus de chances pour écarter M. Marrast, dont la partialité ne s'est jamais mieux révélée que pendant la discussion de la proposition Rateau. D'ailleurs, M. Dufaure a voté pour la proposition ; on dit même que c'est lui qui l'a rédigée. Le ministère a déclaré qu'il serait satisfait de voir M. Dufaure arriver à la présidence.

Tout a été mis en usage pour faire rejeter la proposition Rateau. M. Proudhon, malade et alité, s'est trouvé avoir voté ; M. Pory-Papy, absent au moment du vote, n'a pas moins compté parmi les votants. Le président avait tellement hâte d'en finir, que le scrutin a été fermé beaucoup plus tôt qu'il n'est d'usage. Plusieurs membres devant voter pour la proposition, sont arrivés trop tard pour déposer leurs bulletins, c'est ainsi que M. Randoing, d'Abbeville, n'a pu voter. Il a déclaré immédiatement qu'on aurait voté comme tous ses collègues de la Somme.

La journée d'hier a été mauvaise pour M. Marrast ; aussi n'a-t-il pas présidé aujourd'hui. Boude-t-il, ou est-il malade.

Situation financière de la France.

D'après les évaluations de M. Passy, les recettes de 1849 pourraient se présumer ainsi :

Contributions directes ordinaires	426,010,014 f.
Nouvelles taxes sur le revenu	60,239,000
Impôts et revenus indirects	749,025,000
Domaines et forêts	33,311,396
Produits accidentels ou extraordinaires	91,292,234
Fonds d'amortissement	138,834,363

Total 1,498,732,007

Et le budget des dépenses s'élèverait aux chiffres suivants :

Dettes publiques et pensions	455,396,796 f.
Remboursement aux caisses d'Épargnes	38,000,000
Dotations	7,858,770
Guerre et marine	486,243,460
Travaux publics	183,809,590
Dépenses administratives des ministères	265,824,066
Frais de régie et de perception	156,522,509
Restitutions, non valeur et primes	73,496,340

Total des dépenses 1,677,151,331

Le déficit serait donc de 178,419,324

Mais ce déficit présumé devrait être accru : 1^o de la réduction sur l'impôt du sel, évaluée à 43,000,000

2^o Des crédits supplémentaires pour insuffisance des prévisions, lesquels ne peuvent être évalués, d'après leur moyenne pendant les 19 dernières années, à moins de 55,000,000

Total du déficit probable pour 1849 276,419,324

En ajoutant à cette somme le déficit de 1848 ci 315,000,000

On arrive à un total de 591,419,324

Pour atténuer ce découvert, on compte : 1^o Sur des avances faites ou à faire par la Banque de France et montant à 200,000,000 f.

2^o Sur des avances constituant une dette flottante et versées au trésor chaque année par les communes, les établissements publics, les correspondances du trésor etc.; lesquelles sont supposées pouvoir fournir en valeur réelles environs ci 180,000,000

Total 380,000,000

Il manquerait donc encore environ 211,400,000

Or, on ne sait où trouver cette dernière ressource.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Séance du 15 janvier.

Présidence de M. Corbon, vice-président.

A 2 heures et demie la séance est ouverte. Le procès-verbal est lu et adopté. L'ordre du jour appelle le scrutin pour la nomination du président de l'Assemblée nationale. Il est procédé au scrutin dont le dépouillement se fait dans les bureaux.

Après la fermeture du scrutin M. Molé dépose une pétition de laquelle nous ne pouvons rien entendre.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi organique relatif à l'organisation du conseil d'Etat.

M. le président, après avoir en vain demandé si quelqu'un sollicite la parole, déclare qu'il va consulter l'Assemblée pour savoir si elle entend passer à la seconde délibération, dans 5 jours, bien entendu.

M. Crémieux. Il me semble qu'il faudrait au moins donner lecture du projet.

M. Vivien. Aux termes du règlement il ne s'agit pas de 3 lectures, mais de 3 délibérations. Tels sont les termes de la disposition adoptée ces jours derniers.

L'Assemblée décide qu'elle passera à la deuxième délibération dans 5 jours.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi tendant à établir un impôt progressif sur les successions et donations.

M. Randot a la parole sur la discussion générale.

M. le président. Avant que l'orateur prenne la parole, j'invite les membres qui ont des confidences à faire à leurs voisins à les faire tout bas.

M. Randot. La commission vous propose d'augmenter le droit de mutation sur les propriétés d'une façon considérable. Je m'y oppose par des motifs que je développerai le plus brièvement possible.

Il est un proverbe qui dit : Pauvre agriculteur, pauvre agriculture.

En effet, les progrès si lents de notre agriculture tiennent surtout au manque de capitaux dont elle peut disposer. Tous les jours on se met en quête de nouveaux systèmes de crédit foncier ou autres pour lui venir en aide, tandis qu'il serait plus simple et plus urgent de commencer par soulager la terre d'impôts si lourds dont elle est surchargée. Loin de les alléger on tend à les aggraver par des mesures du genre de celles qu'on vous propose aujourd'hui.

Puis, prenez-y garde, vous allez exagérer une loi qui en définitive a presque un caractère communiste; car elle reconnaît à l'Etat le droit de mettre la main sur les propriétés. Loin d'aggraver cette loi dans les circonstances où nous sommes, je voudrais que l'Assemblée eut le courage de la supprimer tout à fait, (oh! oh!) On ferait ainsi cesser bien des iniquités.

M. Goudehaux. Je viens soutenir le projet de la commission que j'ai amendé. Disons d'abord que le mot de progression qui se trouve dans votre ordre du jour est une méprise, il ne s'agit que d'une augmentation sur les droits de mutation. En donnant à la famille le respect qui lui est dû, nous avons pensé qu'il n'y avait pas d'inconvénients à augmenter le droit de transmission de 2 fr. Il nous a semblé aussi qu'il y avait trop de différence entre les meubles et les immeubles, et nous avons dû rétablir la proposition. Il n'est pas exorbitant de payer un droit de 2 fr. pour devenir propriétaire d'un mobilier tandis que le droit de succession se lève à 5 fr. sur les immeubles déjà passablement grevés. Il faudrait aussi faire rentrer les rentes sous la loi commune.

M. le président donne le résultat du scrutin pour la présidence.

Nombre de votants	721
Majorité absolue,	361
M. Marrast	477
M. Dufaure,	221
Voix perdues,	23

En conséquence M. Marrast est proclamé président de l'Assemblée.

La discussion est reprise.

M. Stourm. Je ne contesterai pas le principe de la loi; je ne veux faire que quelques observations au point de vue de l'Assemblée. L'Assemblée se trouve dans une position assez singulière. Alors qu'elle vote, on lui reproche d'agir. S'abstient-elle? on accuse son oisiveté. Cependant, pour être juste, il faut reconnaître qu'aucune Assemblée ne travaille plus, n'a mieux compris les besoins auxquels elle était chargée de pourvoir. Je ne dis pas cela par flatterie (bruit.) Si l'Assemblée vote le dégrèvement d'un impôt, on l'accuse de faire acte d'hostilité contre le président. Si elle maintient l'impôt, les contribuables se plaignent qu'on s'attaque à eux. Or, comme il faut prendre ses précautions, je demanderai à M. le ministre des finances, ce qu'il pense du projet et s'il entend le soutenir. Je demanderai encore si l'on est sérieusement disposé à entrer dans la voie des réformes et des économies; par exemple, pour la diminution de l'effectif qu'on pense réduire à 300,000 hommes et peut-être davantage. L'Assemblée a donné l'exemple de cette politique en votant la diminution de l'impôt du sel qu'on a feint de ne pas comprendre (très bien.)

M. le ministre de l'intérieur. Soyez convenable dans vos paroles.

M. Stourm. Je ne sais pas si c'est là une question. Je répondrai à M. le ministre que la réserve dans les paroles est surtout le devoir des organes du gouvernement. Pour en revenir à mon sujet, je me résumerai par une double question. Le ministre prend-il la responsabilité du projet? L'état de nos finances le contraint-il à faire peser sur le pays de nouvelles charges? Entend-on réduire l'effectif de l'armée? (très bien.)

M. H. Passy, ministre des finances. Je répondrai catégoriquement au préopinant. J'accepte le projet de loi sauf quelques modifications qui naîtront du débat. En ce qui concerne la réduction de l'effectif, personne plus que moi ne désire ce résultat. Mais au milieu des agitations qui ébranlent l'Europe, il importe que les armées de la France se tiennent sur le pied d'observation. Il importe à l'honneur comme à la sécurité du pays qu'il sache bien que nous sommes prêts pour toutes les actualités. Il y a quelques jours, à propos des affaires de l'extérieur on disait: vous vous endormez, il faut agir: aujourd'hui, on nous dit contradictoirement: désarmez! désarmez! ne vous inquiétez pas du dehors. Il me semble qu'il faudrait tâcher de s'entendre (Très bien!)

Pour en revenir au projet de loi, je ne puis dissimuler qu'il en a coûté beaucoup au gouvernement pour créer de nouveaux impôts. C'est une nécessité que nous subissons avec amertume. Mais notre préoccupation est de rendre les inconvénients les moins lourds possibles; aussi je pense que cet impôt est moins lourd que celui qui atteint le fruit du labour et de l'épargne que le père de famille veut transformer par l'acquisition en propriété foncière.

M. Billault monte à la tribune.

La séance continue.

M. Armand Marrast a été réélu président de l'Assemblée nationale par 477 suffrages, contre 221 donnés à M. Dufaure.

Algérie.

Le paquebot le *Pharamond*, entré le 14 au matin dans notre port, nous apporte le courrier d'Afrique du 10 janvier. Les journaux de cette date ne contiennent rien d'important.

Le *Moniteur algérien* publie les renseignements suivants sur le dernier convoi de colons envoyés à Bone:

Le 16^e convoi d'émigrants parisiens est arrivé à Bone le 30 décembre dernier, à 9 heures du matin. Ce convoi, qui représente une population de 225 concessionnaires, se compose de 574 hommes et femmes, 234 enfants au-dessous de 12 ans, et 32 au-dessous de 2 ans.

Le débarquement s'est fait avec facilité; les colons ont été placés dans les casernes, où tout avait été préparé pour les recevoir. L'insuffisance du matériel de transport, dont une partie était déjà employée au transport des matériaux, n'a pas permis le débarquement immédiat des bagages. Le personnel même n'a été dirigé que successivement de Bone sur Guelma.

Les colons seront répartis en deux centres, sur le territoire auquel on a donné le nom de Mille-imo. On est content de leur docilité et de la reconnaissance qu'ils témoignent pour les soins dont ils sont l'objet.

La situation des colonies antérieurement fondées est satisfaisante. A Robertville, 110 familles sont logées dans les baraques, et déjà un certain nombre de maisons définitives ont leurs maçonneries commencées. 509 sacs de blé et 166 d'orge ont été semés. Les colons ont mis eux-mêmes en terre les pommes de terre qui leur ont été distribuées. Gastonville achève ses barraquements.

Les terres sont ensemencées; les colons font leurs défrichements et ont aussi semé leurs pommes de terre. Jemmappes a été retardé par le manque de moyens de transports. Les colons y ont été dirigés par petites troupes et à dos de mulets. Les 11^e et 14^e convois sont complètement installés dans les centres de Mondovi, Héliopolis et Guelma. Les barraquements sont à peu près terminés sur tous ces points. On manque de renseignements précis sur les cultures. L'état sanitaire est satisfaisant.

Nouvelles locales.

Le Rhône a sensiblement décrépu depuis hier; ce matin il était tout-à-fait rentré dans son lit.

— Des explications ont eu lieu hier à l'Académie au sujet de la lettre de madame veuve Torombert née Guerre; elles ont été provoquées par l'auteur de la note relative au prêt des livres qui a été insérée dans le *Courrier*. Il résulte des renseignements échangés de part et d'autre qu'il n'y a eu ni colonie ni calomniateur. M. Guerre avait emprunté des livres et des manuscrits, ils ont été rendus après sa mort. M. le secrétaire-général qui reçut quelques manuscrits et des brochures en informa, mais ne fit point part de cette restitution au bibliothécaire. Celui-ci a toujours cru et dû croire qu'il y avait lieu dans l'intérêt de l'Académie à une réclamation. Il n'en est rien; cet incident, en ce qui concerne M. Guerre est donc complètement terminé, et le soupçon d'une négligence, il n'a pu jamais être question d'autre chose, ne saurait même planer ni sur sa mémoire, ni sur sa famille.

— La société académique d'architecture de Lyon, dans sa séance du 2 décembre dernier, a composé ainsi qu'il suit son bureau d'administration pour les années 1849 et 1850.

Président, M. Chenavard,
Vice-président, M. Falconnet.
Secrétaire, M. Dalgabio,
Secrétaire-adjoint, M. Seitz.
Trésorier, M. Favre.
Archiviste, M. Couchaud,

— La cour d'assises de Saône-et-Loire vient de condamner l'ex-abbé Auzon, collaborateur de l'ex-abbé Châtel pour l'exploitation de l'église dite *Française*, à cinq ans de prison et à l'interdiction de ses droits civils pendant dix ans.

La prévention qui amenait Auzon devant le jury était une escroquerie consommée par lui à Givry, où il avait obtenu un bureau de poste à la suite de la banqueroute de l'Eglise Française.

Jardin-d'Hiver. — Les actionnaires du Jardin-d'Hiver sont priés de passer au bureau de l'administration, pour échanger les anciens titres d'action contre les nouveaux.

— Nous relevons dans le rapport concernant les actes de courage et de dévouement qui ont été signalés pendant le quatrième trimestre de 1848, la notice consacrée au département du Rhône:

Julliard (Jacques), portefaix, a sauvé, le 25 mai, la vie à onze personnes sur le point de se noyer dans la Saône, notamment à un enfant. (Médaille d'argent de première classe.)

Aubertier (Clément) s'est jeté courageusement dans la Saône, au passage dit de la *Mort-qui-Trompe*, pour sauver deux enfants qui y étaient tombés et qui auraient infailliblement péri sans un prompt secours. (Médaille d'argent de première classe.)

Gavand; sapeur-pompier. Le sapeur Gavand, lors d'un incendie à Saint-Clair, à traversé les flammes pour arracher à une mort certaine un enfant de cinq ans qui se trouvait dans une chambre déjà envahie par le feu. (Médaille d'argent de première classe.)

— Un bien fatal accident est arrivé jeudi dernier à Mâcon. M. Delsons, chef d'escadron, attaché à l'état-major de l'armée des Alpes, sortait, après minuit, d'un restaurant situé sur le quai du Sud et où il avait dîné avec quelques amis. Il s'approcha, pour satisfaire un besoin, des bords de la Saône, près de l'abreuvoir. Là, pris sans doute d'un étourdissement soudain, il perdit l'équilibre, tomba dans la rivière, très-grosse en ce moment, et disparut. Un de ses camarades témoin de l'accident, se jeta à la nage pour le secourir; mais, saisi lui-même par le froid, il eut à peine la force de se cramponner à un câble et d'appeler à son secours. Il est aujourd'hui fort gravement indisposé, par suite de son acte de dévouement. Le corps de M. Delsons n'a pas encore été retrouvé.

— On écrit de Nîmes:

Hier mardi, à 6 heures du soir, M. Martin, notaire, a été mis en état d'arrestation et déposé à la Maison-d'Arrêt, sous la prévention d'abus de confiance et de détournement de fonds; les scellés ont été apposés de suite chez lui. La nouvelle de cette arrestation a produit, dans notre ville, une pénible émotion.

— On lit dans le *Courrier du Gard*:

La gendarmerie a dû faire une capture importante dans la soirée du 6 courant. Le nommé Michel Sang, se disant originaire d'Espagne, a été surpris au moment où il se disposait à arrêter la diligence venant de Lyon à Nîmes et celle de Pont-St-Esprit à Uzès. On affirme que Michel Sang avait formé le projet de dévaliser les gens revenant du marché de cette dernière ville.

Ce malfaiteur était armé de deux fusils à piston, dont un double et l'autre simple, chargés fortement. Au moment de son arrestation, on a trouvé sur lui des munitions, une hache et un ciseau à froid. Michel a lutté avec le chef de la brigade de gendarmerie de Connaux. Il l'a frappé et a cherché immédiatement à prendre la fuite. Les gendarmes qui accompagnaient le chef de la brigade n'ont pas tardé à se rendre maîtres de ce misérable, devenu furieux par son arrestation. Michel Sang était porteur d'un faux passeport.

Ce malfaiteur a été immédiatement conduit à Uzès sous escorte et mis à la disposition de l'autorité judiciaire.

— La troupe équestre sous la direction de M. Soullier péée par des engagements contractés avec Bordeaux n'a lilius que trois représentations à donner au Jardin-d'Hiver; la première aura lieu demain jeudi 18, la seconde samedi 20 au bénéfice des quatre frères CHAPPELL, et la troisième et dernière, dimanche 21 courant. Le professeur BAUCHER montera *Partisan*, *Kléber* et *Sandor*. Les frères CHAPPELL dont l'immense succès n'a pas eu d'égal à Lyon exécuteront de nouveaux exercices plus extraordinaires, s'il est possible, que ceux que le public connaît déjà. Aluizi et le courageux Léon Soullier rivaliseront de zèle et de force. François exécutera la grande ascension sur la boule.

— Le bruit courait hier soir dans notre ville que les détenus de Vincennes avaient été mis en liberté. Nous ne savons où cette nouvelle a pris sa source, car les correspondances que nous recevons de Paris, n'en font pas mention.

Avarice. — On écrit de Schlestadt au *Courrier du Bas-Rhin*.

« Un vieillard âgé de quatre-vingt-huit ans, vient de mourir. L'existence de cet homme s'était passée dans les apparences d'une profonde misère. Il se refusait le plus strict nécessaire, et ne cessait de se lamenter sur la dureté du temps et les pénibles exigences de la vie. Le vieillard mort, on découvre, enfouie dans un double compartiment d'armoire, une somme de 80,000 f. en espèces sonnantes: il y avait là des pièces de tous les régimes, celles de la République (de la première) étaient encore toutes neuves, brillantes de leur éclat métallique, comme si elles sortaient de dessous le balancier de la monnaie. Ce trésor dormait là, se grossissant des épargnes de chaque jour, mais mort pour l'intérêt. Si l'avare eût su le faire valoir, il l'eût sans doute triplé de valeur. Outre cette masse de numéraire, il faut ajouter à la succession du défunt des titres pour une valeur de 70,000 f. Cet homme qui avait 7 à 8,000 de rentes, était en réalité plus malheureux que le dernier de nos pauvres, qui certes n'eût pas voulu échanger son existence contre celle de ce vieillard, qui se trouvait condamné par sa passion à vivre et à mourir dans les angoisses de l'indigence, au milieu de la richesse. Quelles étrangetés dans la nature humaine! »